

# DELIBERATION

70 (4.2)

Le 3 septembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle ANDRENA à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA.

**Procuration** : Monsieur LEGROS à Monsieur JACOB

**Absent** : Monsieur MAGALHAES

**Secrétaire** : Madame BRUEL

-----  
**Objet** : Création d'un poste d'adulte-relais

Monsieur le Maire expose que le programme d'adulte-relais, créé par le Comité Interministériel des Villes du 14 Décembre 1999, permet de confier des missions de médiation dans les quartiers prioritaires à des personnes âgées d'au moins 30 ans, résidant en territoire prioritaire et précédemment sans emploi ou en contrat aidé.

La création de postes d'adultes-relais est donc destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers ciblés en géographie prioritaire de la politique de la ville.

En effet, les adultes-relais assurent, dans les quartiers populaires, des missions de médiation sociale, éducative et culturelle contribuant à faciliter l'accès des habitants aux services et équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion engagée en direction de la jeunesse.

Suite à la période de crise sanitaire, il a été constaté une hausse globale des fragilités structurelles des ménages et des personnes isolées et ce phénomène a été renforcé pour les habitants issus des quartiers prioritaires. La situation des jeunes de 16-25 ans face à l'emploi n'en est pas moins inquiétante. Dans ces quartiers spécifiques, sur chacune des problématiques sociales et économiques, il est plus que nécessaire de renforcer la présence de proximité et la démarche d'aller vers.

Face à ces constats, l'Etat par l'intermédiaire des Préfectures, a souhaité développer le dispositif adulte-relais en proposant aux communes qui le souhaitent l'attribution d'un poste d'adulte-relais supplémentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200904-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Affichage : 04/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

70 (4.2)

Monsieur le Maire indique que la Commune d'Andrézieux-Bouthéon ayant signé un contrat de ville en 2015 pour le quartier de La Chapelle, entend inscrire le dispositif Adulte-Relais dans sa stratégie d'action visant à renforcer l'accompagnement de proximité auprès des habitants et partenaires locaux.

Il explique qu'afin de recruter ce médiateur dans ce cadre-là, il est nécessaire de conclure avec l'Etat une convention visant à préciser les engagements réciproques et détaillant le type de missions, la mise en œuvre du recrutement, du suivi, et les modalités d'organisation des formations.

Il annonce que le financement du poste est pour partie assuré par l'Etat, sur la base d'une aide annuelle (revalorisée au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année proportionnellement à l'évolution du SMIC) s'élevant à 19 875,06 € pendant une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Il ajoute que, parallèlement, la Commune, en tant qu'employeur, s'engage à encadrer et accompagner l'adulte relais dans un parcours de formations, ainsi qu'à l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel afin de lui permettre de sortir du dispositif dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'adulte-relais interviendra principalement dans le quartier prioritaire de La Chapelle. Il veillera tout de même à une recherche de mixité sociale et géographique dans l'ensemble des missions qui lui seront confiées et décrites ci-après :

- Créer ou recréer un lien entre la population et les structures associatives et institutionnelles,
- Dynamiser et accompagner la participation habitante, et faciliter l'orientation vers les dispositifs et les actions proposées,
- Devenir une personne ressource et de confiance dans le quartier,
- Assurer un rôle de veille sociale et de médiation préventive.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours au contrat Adultes-relais dans les conditions susmentionnées,
- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Etat pour le recrutement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document administratif et financier relatif à ce dispositif.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 4 septembre 2020

Le Maire,  
François DRIOL

